

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS**

SEANCE DU SAMEDI 13 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six et le treize juin à 18h, les membres du Conseil d'Administration du CIAS se sont réunis en session ordinaire en nombre prescrit par la loi à la Maison de la Nature d'Aleria, sur convocation du Président, Anthony Alessandrini, conformément aux articles L.5211-22 et L.2122 alinéa 2 du Code Général des Collectivités territoriales.

Date de convocation : 05 juin 2026	Date d'affichage : 29/06/26
------------------------------------	-----------------------------

Membres en exercice : 16	Membres présents : 8
Procurations : 0	Nombre de votes : 8
Pour : 8	Contre : 0
Abstention : 0	Ne se prononce pas : 0

MEMBRES PRESENTS :

DURASTANTI Jules-François ; TADDEI Laurence ; POITAU PAOLINI Ivan ; ALESSANDRINI Anthony ; PIETRI Ghislaine ; GIULY Martin ; MATEOS-PANTALACCI Marie-Paule ; PAOLACCI Jean-Toussaint

MEMBRES EXCUSES ET REPRESENTES:**MEMBRES ABSENTS :****OBJET : Vote du Budget Primitif 2026 du CIAS**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame CORINNE ANGELI, membre du Conseil d'Administration, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu :

- Le Code de l'action sociale et des familles ;
- Le Code général des collectivités territoriales ;

- Les statuts du Centre Intercommunal d'Action Sociale ;
- La délibération du Conseil communautaire n°2026-34 du 13/06/26 attribuant au CIAS une subvention de fonctionnement de 103 127 € au titre de l'exercice 2026 ;

Considérant :

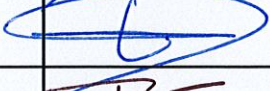
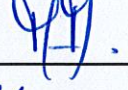
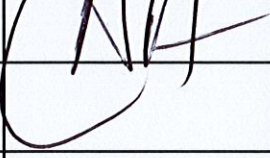
- La nécessité d'adopter le Budget Primitif du Centre Intercommunal d'Action Sociale pour l'exercice 2026, joint en annexe ;
- Les crédits nécessaires au fonctionnement des services et à la mise en œuvre des actions sociales du CIAS ;

Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ADOpte le Budget Primitif 2026 du Centre Intercommunal d'Action Sociale arrêté comme suit :

DIT que les crédits sont votés par chapitre conformément à la maquette budgétaire annexée à la présente délibération ;

OBJET : VOTE DU BP 2026

NOMS & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	POUVOIR A : NOM ET PRENOM	SIGNATURE TITULAIRE POUVOIR
DURASTAKI	X					
RIVLY	X					
GIRARDI	X					
TADDEI	X					
POITAE PADOVI	X					
PIETRI	X					
YATEOS	X					
PABINCEI	X					
Alexandrucci Anthony	X					

NOMBRE DE VOTANTS :

POUR :

CONTRE :

NULS :

ABS :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus,
Le Président du conseil d'administration,